

Rapport de majorité concernant le postulat P. Patelli « Pour une vie associative forte à Nyon »

Nyon, le 31 octobre 2017

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'examiner le postulat du Conseiller communal Pierre Patelli : « Pour une vie associative forte à Nyon », s'est réunie le 21 février 2017. Elle est composée de : Mmes Bodeman Aurélie ; Miéville-Blondel Michèle (excusée) ; Sahli Stéphanie et MM. Delley Stéphane ; Félix Yves (excusé) ; Gauthier-Jaques Yves ; Patelli Pierre ; Allamand Victor, président et rapporteur.

Le débat a porté sur le thème de l'absence de conscientisation, qui dans le cas d'une gratuité systématique des prestations demandées à la Ville, engendrera à coup sûr des abus inutiles et coûteux. Il est notoire que le gratuit est toujours payé par quelqu'un. Il s'en suivra donc continuellement pour la Ville des coûts supplémentaires.

Dans le cas d'une manifestation organisée par une association nyonnaise, outre la location d'une salle ou du domaine public, la Ville met à disposition du matériel à des prix modiques. Par exemple : des drapeaux, des tables pliantes, des chaises, des tables de cantines avec bancs, des chaires pour orateur, des panneaux d'expositions intérieurs ou de plein air, des barrières, des containers, des tentes carrées ou rectangulaires, des scènes de 6 ou 15 modules, des chariots etc. Le tout à des prix modiques qui sont déjà presque des subventions. Il reste néanmoins nécessaire de satisfaire aux autorisations et patentes cantonales qui elles sont toujours payantes.

Sur présentation de statuts et d'une comptabilité, il est possible aux sociétés en délicatesse financière de demander aides, garanties occasionnelles ou encore une aide pour la location auprès de la Ville.

Selon le postulant, *les associations bien établies ont peut-être passablement d'aisance, notamment financière*. Si la comparaison vaut pour une ou deux associations, cela reste des exceptions. Même pour les très anciennes associations, les finances sont un problème qui nécessite toujours des choix qu'il est par ailleurs judicieux de devoir opérer.

Conclusion

La majorité de la Commission a estimé, après un débat inversement proportionnel au présent rapport et malgré la vision généreuse de son auteur, que ce postulat ne correspondait pas à la réalité des besoins de la plupart des associations nyonnaises à but non lucratif. Ces sociétés sont soutenues principalement par les cotisations et le bénévolat de leurs membres, des revenus pour prestations reconnues ou d'autres activités exceptionnelles, ce qui est sain.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le postulat Pierre Patelli « Pour une vie associative forte à Nyon »,

ouï les conclusions du rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- de ne pas renvoyer le postulat Pierre Patelli à la Municipalité.

La majorité de la Commission :

Mmes Miéville-Blondel Michèle ; Sahli Stéphanie. MM. Delley Stéphane ; Gauthier-Jaques Yves ; Allamand Victor, président rapporteur.